



TAVARES et son Nouvel Élan pour la CROISSANCE ?? « Toujours à sens unique »

Arrêt de travail à partir de 9h30 Jeudi 23 juin avec un Rassemblement à 9h30 à l'auto gare ou 9h45 à la portière de Montbéliard pour aller au Pied des Gouttes à 10h00 (Leclerc) à Montbéliard, pour distribution de tracts, signature de la votation citoyenne, action intersyndicale contre « la loi de la honte, la loi travail » vous êtes couverts par une journée d'action nationale (Grève)

Actualité Générale :

Mercredi 15 Juin, la CGT s'est invitée à l'inauguration de la Super Fiesta organisée par la direction concernant la nouvelle succursale PEUGEOT RETAIL sous le patronyme NEDEY avec la présence de notre PDG Carlos TAVARES.

Nous avons fait une distribution de tracts, pour expliquer notre présence, et fait passer le message que le NEC on n'en veut pas.

C'est à la POUBELLE.

« PUSH TO PASS » et le NEC c'est encore et toujours aux détriments des salariés

- Conditions de travail qui se dégradent
- Salaires qui restent figés
- Précarité des emplois
- Acquis qui disparaissent
- Changement de convention collective pour certains.

La mobilisation est le seul moyen de les faire reculer, le Nouvel Élan pour la Croissance ne doit pas être axé uniquement sur le dos des salariés, cela devient insupportable.

Construire ensemble l'avenir du groupe pour un Nouvel Élan pour la Croissance, voilà le message de notre PDG.

On ne peut que s'interroger sur cette vision, étant donné que nous subissons des externalisations permanentes et que personne n'est épargné, DSIN, la maintenance Ferrage, une partie des rouleurs de BP, EVN, la logistique, la DRD, Atelier véhicules, préparation de véhicules de mise au point.

« C'est la politique de L'ARTICHAUD » de Carlos TAVARES « Quand on n'est pas bons, on fait faire le boulot par d'autres »



Nous citons notre PDG lors d'une réunion avec les Organisations syndicales de juin 2016 :

« Il faut faire plus d'efforts et le mot "efforts" n'est pas un gros mot ». Il nous dit aussi "qu'il ne faut pas polluer l'entreprise avec le ras-le-bol qui peut exister à l'extérieur" ! « L'inquiétude ne fait pas partie de mes traits de caractère » Il est vrai que 14 500 € par jour ça peut aider à gommer l'inquiétude. A cela, être trop sûr de soi c'est un trait de caractère qui n'est pas toujours payant, cela laisse penser que l'on a la science infuse ??

« Le ROI LION »



Mardi 14 juin a été une réussite, la mobilisation était au rendez-vous à PARIS contre la loi « EL KHOMERI » Restons unis et déterminés, cette loi est une aberration pour tous les salariés, c'est un retour au début du siècle passé, ZOLA en toile de fond.

Info/CHSCT/CE/DP

CE / Cela devient de plus en plus incompréhensible_l'organisation du travail sur notre site. Nous sommes dans une réorganisation d'aménagement du calendrier avec un ajustement au jour le jour avec en prime l'urgence permanente. Il faudrait rapidement sortir de cette situation qui est une anomalie d'organisation du travail de notre direction. Notre PDG prône régulièrement l'usine nouvelle comme référence, il faut espérer que l'organisation du travail sera à la hauteur, surtout si on a comme objectif d'être le premier constructeur européen.

CHSCT/ Quelques précisions concernant le délit d'entrave pour éclairer un peu tous ceux qui n'ont pas les bons textes. Nous citons le code du travail.

L'entrave, c'est le fait de ne pas respecter volontairement les droits du CHSCT ou ceux de ses membres. Le code du travail prévoit que le fait de porter atteinte ou de tenter de porter atteinte soit à la constitution, soit à la libre désignation des membres, soit au fonctionnement régulier du CHSCT, soit au statut protecteur des représentants du personnel est punissable. Le délit d'entrave est une infraction pénale. Nous avons fait passer le message dans tous les CHSCT de SX/BP, que la CGT sera vigilante sur le bon respect des règles, et qu'à chaque fois que l'on constatera une dérive, nous

déposerons un CHSCT/Extra pour délit d'entrave, avec toutes les conséquences qui en découleront.



Rappel du droit de grève : Connaissance par l'employeur des revendications professionnelles ■ Sauf régime particulier (service public, notamment), l'exercice normal du <droit> <de> <grève> n'est soumis à aucun préavis. L'employeur ne peut donc pas reprocher à des salariés de ne pas lui avoir communiqué leurs revendications professionnelles avant l'arrêt de travail. L'essentiel est qu'il ait eu connaissance de ces revendications au plus tard au moment de l'arrêt de travail

Rappel de l'accord concernant le décalage du casse-croûte : Nous citons : Si pour des raisons de contraintes à la production la direction veut bouger les horaires affichés du casse-croûte , cela doit passer par une consultation dans les CHSCT concernés (accord du 6 /11/2004) autrement on est encore dans un éventuel délit d'entrave.

« **COMME des LIONS** » Mercredi 22 juin à 20h00 au cinéma des Quais-pathé à Belfort, Tarif 5,70€ sur place.

Cette année la **Fête du syndicat** aura lieu le 10 juillet à l'île aux oiseaux à Audincourt , Renseignements et inscriptions auprès de nos délégués . (Méchoui ou barbecue)
15€ : adulte, -14 ans : 7€ , -7ans : gratuit.